



COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL N° 12

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles
Vice-président : Mr. ROUGER Alain
Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie
Excusé : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 11 du 21 octobre 2021 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 16/17 OCTOBRE 2021

Match n° 50940.1 St Amand S/Sèvre 3 – Pays de l'Ouin 3 en D5 poule A

Arbitre Bénévole : Mr. Pouplin Aurélien

- Courrier reçu de Mr. BARON Martin, Dirigeant du FC Pays de l'Ouin
- Courrier reçu de Mr. RETAILLEAU, Secrétaire de St Amand S/Sèvre.

Dossier transmis à la Commission d'Ethique.

WEEK-END DU 23/24 OCTOBRE 2021

FORFAITS

Amende de 40 €

Match n° 50612.1 St Jean Missé 2 – Mahorais 2 en D4 poule B – **Mahorais 1^{er} forfait**

Amende de 30 €

Match n° 50949.1 Aubinrorthais 3 – St Amand S/Sèvre 3 en D5 poule A – **St Amand S/Sèvre 1er forfait**

Match n° 51014.1 Pays Argentonnois 4 – Mauzé Rigné 3 en D5 poule B – **Mauzé Rigné 2^{ème} forfait**

Match n° 51079.1 Chiché 3 - Assais 2 en D5 poule C – **Assais 1^{er} forfait**

Match n° 51407.1 Neuvy Bouin 1 – Buslaurs Thireuil 3 en D5 poule D – **Buslaurs Thireuil 2^{ème} forfait**

Match n° 51544.1 Souché 2 – Aiffres 4 en D5 poule F – **Aiffres 2^{ème} forfait**



COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL N° 12

Match n° 52345.1 Cerizay Interbocage 1 – Thouars 2 en féminines à 8 u14/U17 poule A – **Thouars 2^{ème} forfait**
Match n° 52000.1 Cherveux 2 – Sud Gatine 1 en U18 1^{ère} Division poule B – **Cherveux 1^{er} forfait**

Amende de 20 €

Match n° 52076.1 Pm/Augé/Ste Ean/Lezay 1 – G.J.A.F.P. 2 en U17 2^{ème} Division poule B – **GJ AFP 1^{er} forfait**
Match n° 52747.1 EVSA/BB/FCN – GJ Pays Mauléonnais en U13 3^{ème} Division poule A – **GJ Pays Mauléonnais 1^{er} forfait**

DEMANDE AUTORISATION TOURNOI

Du club de Bessines Asptt ➤ Tournoi en salle le samedi 18 décembre 2021 stade des Gardoux à Niort – Catégories U9 le matin et U11 l'après midi
Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés FFF

DECLARATION TOURNOI

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Bessines Asptt ⇨ Samedi 18 décembre 2021.

MODIFICATIONS

JOURNEE DU 03 NOVEMBRE 2021

Le match n° 51475.1 Pays Maixentais – Exireuil en D5 poule E se déroulera le mercredi 03 novembre 2021 à 20 h 00 sur le stade P. Drevin à St Maixent l'Ecole.

JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2021

Le match n° 51541.1 Avenir 79 – Ardin/Autize en D5 poule F se déroulera le jeudi 11 novembre 2021 à 15 h 00 sur le stade de Villiers en plaine.

WEEK-END DU 27/28 NOVEMBRE 2021

Le match n° 51671.1 Chen.Chey.Sep.Exoud – Lezay en D5 poule H se déroulera le dimanche 28 novembre 2021 à 15 h 00 sur le stade de Chenay

★★★★★

COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL N° 12

COUPES DEUX SEVRES - SABOUREAU

La Commission valide le tirage au sort des Coupes
Deux-Sèvres (2^{ème} Tour) et Saboureau (1^{er} Tour)

Rencontres qui se dérouleront les
Samedi 27 novembre 2021 à 20 h 00 et Dimanche 28 Novembre 2021 à 14 h 30
Sur le terrain du club 1^{er} nommé

★★★★★

QUELQUES RAPPELS A L'ATTENTION DES CLUBS REGLEMENTS GENERAUX DE LA LFNA

Article 17 – Modification des Calendriers

1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via FOOTCLUBS dans un délai minimum de 7 jours avant la rencontre concernée. Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via FOOTCLUBS. L'Organisme compétent pourra ensuite officialiser le changement.

2/ Toute demande de report d'une rencontre à une date ultérieure sera soumise à l'appréciation de la Commission qui pourra accepter cette demande en estimant **le caractère insurmontable** poussant le club à demander ce report.

3/ Les demandes de changement de terrains ne sont pas soumises à l'accord du club adverse mais ne seront recevables que jusqu'à 48H avant le début de la rencontre, sauf cas exceptionnels dont la Commission appréciera la nature.

Article 23 paragraphe D – Couleurs des équipes - Numérotation

1/ Dans les épreuves officielles, les clubs sont tenus de porter les couleurs de leur club telles qu'elles sont indiquées sur leur fiche club consultable sur le site officiel, sauf lors des phases finales des compétitions pour lesquelles un équipement leur serait fourni.

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné visiteur qui change de maillots. Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.



COMMISSION SPORTIVE

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

PROCES VERBAL N° 12

3/ Les gardiens de buts doivent porter un jeu de maillots les distinguant nettement de l'arbitre et des autres joueurs (partenaires et adversaires).

4/ Les équipes disputant les championnats régionaux et départementaux Seniors et Jeunes à 11 doivent porter des maillots numérotés de 1 à 14, sous peine d'une amende

INFORMATION CONCERNANT LES EQUIPES DE D5 RUBRIQUE FORFAIT

Les Règlements Généraux actuellement en vigueur prévoient : Qu'une équipe déclarant plus de deux Forfaits au cours d'une épreuve, sera considérée comme ayant déclaré Forfait Général.

Par dérogation → s'agissant de la dernière division de District et pour donner un peu de souplesse aux clubs notamment dans la gestion de leur effectif, **le nombre de forfaits sera porté à 5** avant d'enregistrer le Forfait Général d'une équipe.

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN